

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 février 2017

**PRESENTS** - Loïc CHUSSEAU, Bernard JOLLY, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Élisabeth PAPIN, Marion USUREAU, Nicolas RUET, Priscillia MARTINEAU.

**EXCUSES** – Magali GODET qui a donné pouvoir à Corinne CHARTIER, Véronique BOURASSEAU qui a donné pouvoir à Elisabeth PAPIN, Bertrand DOUIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/02/2017

Mme Marion USUREAU est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2017 a été approuvé.

**17-02-008 - Construction d'une nouvelle salle polyvalente : Approbation du programme et demande de la dotation de soutien à l'investissement local (FSIL) 2017**

Par délibération n° 16-11-069 du 15/11/2016, le Conseil Municipal a validé l'implantation de la nouvelle salle polyvalente sur le site du camping municipal. Les membres des commissions « développement économique » et « bâtiments » se sont réunis les 20 septembre, 12 octobre et 09 décembre dernier pour travailler sur le programme et visiter d'autres salles.

L'Agence de services aux collectivités locales de Vendée missionnée pour réaliser l'étude de faisabilité et de programmation a remis le programme technique détaillé le 9 janvier dernier.

L'option retenue est la construction d'une salle polyvalente permettant d'accueillir des activités très diverses (culturelles ou socioculturelles, sportives, associatives, festives, ...) et répondant aux besoins de la population.

Ce programme répond aux exigences fonctionnelles définies par les membres des commissions, notamment le hall bar qui permettra deux types de configuration de la salle, la salle principale de 250 m<sup>2</sup> comprend une scène fixe de 30 m<sup>2</sup>. La surface totale de la salle se décompose ainsi :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Espace Accueil (hall, bar, réserve bar, sanitaires, entretien) | 148 m <sup>2</sup>       |
| Restauration (office, local poubelles)                         | 62 m <sup>2</sup>        |
| Espace loges (loges, sanitaires)                               | 21 m <sup>2</sup>        |
| Espace polyvalent (salle principale, rangement)                | 290 m <sup>2</sup>       |
| Espace communs (local technique, chaufferie, ventilation)      | 25 m <sup>2</sup>        |
| <b>Total surface</b>   | <b>546 m<sup>2</sup></b> |

Le coût total de ce projet est estimé à 1 116 253 € HT par la SPL. Cependant le montant subventionnable est ramené à 1 086 577 € HT car les frais d'assurance dommages ouvrage et les taxes ne sont pas des dépenses éligibles. La consultation du maître d'oeuvre est en cours. L'objectif est de démarrer les travaux en début d'année 2018.

Ce programme est éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (FSIL) puisqu'il s'agit de la construction d'un équipement rendu nécessaire par l'accroissement de la population.

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2017 lors de la séance du 26 janvier dernier mais n'ayant pas de retour sur la décision d'attribution, il est proposé au Conseil d'approuver le programme technique et de solliciter la dotation au titre du FSIL 2017 à hauteur de 50 %.

Les autres subventions (Europe, Région et Département) seront sollicitées ultérieurement car depuis la loi NOTRe l'enveloppe financière est confiée aux EPCI qui en détermineront les critères d'attribution. A ce jour nous attendons que la communauté de communes Moutierrois Talmondais définisse ces critères afin de finaliser le plan de financement. En complément, la Commune peut solliciter également des subventions au titre des enveloppes parlementaires.

Proposition approuvée.

### **17-02-009 - Révision générale du Plan Local d'Urbanisme : Nouveau débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Le PADD initial a été débattu en Conseil Municipal le 16/10/2014. Depuis cette date, de nouveaux projets sont envisagés notamment l'extension du jardin aquiludique et du parc Indian Forest en dehors des limites actuelles du zonage ainsi qu'une nouvelle salle polyvalente dans le bourg. Ce développement plus important et diversifiant des sites nécessite une analyse plus poussée au niveau du PLU et induit de ce fait un nouveau débat sur le PADD.

En parallèle, l'extension de ces équipements touristiques devra être retranscrite dans le projet de SCOT, de part leur envergure qui mérite une prise en compte à une échelle supra-communale.

Les plans des secteurs concernés par la nécessité de ce nouveau débat sont présentés aux élus. Ce nouveau PADD reprend l'ensemble des objectifs précédemment définis et adapte les orientations notamment sur la politique d'équipement pour la salle polyvalente et sur la politique du développement économique et les loisirs en autorisant l'extension maîtrisée des équipements existants.

L'ensemble des conseillers municipaux est invité à débattre sur ce dossier.

M. Coutansais demande si l'extension du parc Indian Forest envisagé par M. THIBAUD est uniquement sur le territoire du Bernard. M. le Maire confirme que le zonage présenté concerne bien entendu uniquement notre commune. Mais en effet, si une extension est envisagée sur la Commune voisine, le porteur de projet devra s'assurer que le PLU concerné permette la réalisation de son projet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont les objectifs sont adaptés au contexte local.

### **17-02-010 - Désignation des représentants dans les commissions et organismes au sein de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Modification de la délibération n° 17-01-007 du 26 janvier 2017**

Suite au contrôle de légalité, il convient de modifier la délibération désignant les représentants dans plusieurs instances de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais.

L'observation concerne uniquement la désignation du suppléant pour le Syndicat Mixte du Marais Poitevin Bassin du Lay.

En effet, au 31 décembre 2016, la Communauté de Communes du Talmondais a pris les compétences exercées par le syndicat. Le transfert de compétences entraîne le dessaisissement total des communes.

La Communauté de Communes Moutierrois Talmondais s'est substituée, à la date de sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux Communautés de Communes du Pays Moutierrois et du Talmondais dans ce syndicat.

C'est donc désormais au Conseil Communautaire du Moutierrois Talmondais de désigner ses représentants au sein du Syndicat Mixte précité, qu'ils soient titulaires ou suppléants.

Après discussion et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, compte tenu des motifs évoqués précédemment, de rapporter la désignation du représentant au sein du Syndicat Mixte du Marais Poitevin Bassin du Lay, en l'occurrence M. Jean-Claude BULOT, indiquée dans la délibération n° 17-01-007 du 26 janvier 2017 tout en précisant que les autres désignations restent applicables.

### **17-02-011 - Choix du Maître d'Oeuvre pour les travaux d'aménagement rues du Moulin et du Grand Moulin**

Les travaux d'aménagement de la rue du Moulin et d'un tronçon de la rue du Grand Moulin consistent à effacer les réseaux aériens électriques et téléphoniques, à implanter des lampadaires, à reprendre la totalité du réseau d'eaux pluviales puis à créer des trottoirs sur toute la longueur de la voie du côté sud. Ce programme oblige la Commune à prendre un Maître d'Oeuvre. Une consultation a été lancée auprès de trois cabinets pour réaliser la mission en trois étapes : plan topographique, avant-projet sommaire et maîtrise d'œuvre d'exécution.

Compte tenu des critères techniques et financiers, les membres du groupe « Voirie et réseaux » réunis le 25 janvier dernier proposent de retenir l'offre du cabinet GEOUEST car il y a une grande incertitude sur le montant des travaux.

|  |               |
|--|---------------|
| Plan topographique                           | 2.600,00 € HT |
| Avant-projet sommaire                        | 3.150,00 € HT |
| Maîtrise d'oeuvre d'exécution                | 2,7 %         |
| TOTAL sur des travaux estimés à 150.000 € HT | 9.800,00 € HT |

M. le Maire précise que les conventions avec le Sydev seront présentées lors de la prochaine séance. Il rajoute que les travaux d'effacement pourraient s'effectuer en 2017 et les bordures seraient posées en 2018.

Proposition adoptée.

**17-02-012 - Acquisition de deux photocopieurs et contrats de maintenance**

Les contrats de maintenance des photocopieurs installés à la Mairie et à l'Ecole arrivent à échéance le 4 juin prochain. Le prestataire actuel, Vendée Bureau, a fait savoir qu'il ne continuerait pas la maintenance sur les deux copieurs RICOH compte tenu de leur vétusté.

Trois fournisseurs ont été consultés, Vendée Bureau, OMR et Quadra. Compte tenu des critères techniques et financiers la commission finances réunie le 20 février dernier propose de retenir l'offre de OMR.

M. BULOT précise que la commission a fait le choix de partir sur de l'acquisition plutôt que de la location compte tenu du coût à la charge de la Commune aux termes des 5 ans soit 11 569,93 € en achat contre 14 032,40 € en location.

L'offre retenue comprend l'achat de deux copieurs KONICA MINOLTA, le BHC458 de 45 pages par minute pour la Mairie à 4 449,96 € HT et le BHC287 de 28 ppm pour l'Ecole à 1 659,48 € HT, un contrat de maintenance sur 5 ans pour un coût de 0,0028 € HT la copie noir et blanc et 0,028 € HT la copie couleur avec facturation trimestrielle selon le relevé des compteurs et une proposition de rachat des deux derniers forfaits compte tenu de l'échéance des contrats en cours qui est fixée au 04/06/2017.

M. BULOT précise que dans le cadre de la maintenance, l'intervention est garantie en moins de 4 heures et les frais liés à ces interventions sont couverts par le contrat (fourniture des toners et des pièces détachées, déplacement, main d'oeuvre).

Proposition approuvée.

**17-02-013M - Budget Principal : Remboursement anticipé d'emprunts et refinancement d'emprunts à taux fixe**

LENOIR, assistant à maîtrise d'ouvrage, était chargé de travailler sur la renégociation des contrats de prêts de la Commune. Il a remis une étude de rachat de deux prêts.

M. BULOT a présenté cette étude à la commission finances réunie le 20 février dernier. Il précise qu'il s'agit de deux prêts du Crédit Mutuel dont les conditions de remboursement anticipé à la date du 31/03/2017 sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

| Réf emprunts                 | Taux  | Date rachat | Capital restant dû | Intérêts courus | Indemnités |
|------------------------------|-------|-------------|--------------------|-----------------|------------|
| CMO 2011 – 39353 00020073211 | 3,68% | 31/03/17    | 154 501,91 €       | 482,89 €        | 2 842,83 € |
| CMO 2011 – 39353 00020073213 | 3,83% | 31/03/17    | 318 397,80 €       | 3 048,66 €      | 6 097,31 € |

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité renégocier. La banque postale a fait en revanche une proposition très intéressante puisque l'on passe à un taux fixe de 1,82% pour les deux nouveaux contrats et sur la même durée résiduelle. Ce qui amène un gain financier global, après renégociation, de près de 66 000 €. La commission propose de valider la signature des deux contrats de prêt.

M. BULOT rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à deux emprunts d'un montant de 157 400 € et 324 500 €. Cette opération sera inscrite au budget principal 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide :

## Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

### 1<sup>er</sup> contrat :

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 157 400,00 EUR  
Durée du contrat de prêt : 14 ans et 6 mois  
Objet du contrat de prêt : financer le refinancement.

#### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 157 400,00 EUR  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 21/04/2017 avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,82 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : échéances constantes  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

### 2<sup>nd</sup> contrat :

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 324 500,00 EUR  
Durée du contrat de prêt : 14 ans et 6 mois  
Objet du contrat de prêt : financer le refinancement.

#### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 324 500,00 EUR  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 21/04/2017 avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,82 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : échéances constantes  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

### 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> contrats :

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale. Cette opération sera inscrite au budget principal 2017 qui sera voté en mars prochain. Les inscriptions budgétaires sont :

- Dépense d'investissement : Capital restant dû pour 472 900 € au compte 166
- Dépense de fonctionnement : Indemnité de remboursement anticipé pour 9 000 € au compte 6688
- Recette d'investissement : le total refinancé pour 481 900 € au compte 166.

### 17-02-014 - Vote des comptes administratifs 2016

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Claude BULOT, adjoint aux finances, qui présente les différents comptes administratifs.

| Budget général                       |                | Budget assainissement             |               |
|--------------------------------------|----------------|-----------------------------------|---------------|
| Dépenses de fonctionnement           | 737 848,67 €   | Dépenses de fonctionnement        | 130 069,56 €  |
| Recettes de fonctionnement           | 1 076 661,77 € | Recettes de fonctionnement        | 74 640,00 €   |
| RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCT.     | 338 813,10 €   | RESULTAT DE L'EXERCICE            | -55 429,56 €  |
| Dépenses d'investissement            | 198 171,14 €   | RESULTAT N-1                      | 87 452,64 €   |
| Recettes d'investissement            | 489 756,22 €   | RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.     | 32 023,08 €   |
| RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVEST.    | 291 585,08 €   | Dépenses d'investissement         | 22 282,29 €   |
| SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1           | 177 167,56 €   | Recettes d'investissement         | 34 473,00 €   |
| SOLDE D'EXECUTION (A)                | 468 752,64 €   | RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVEST. | 12 190,71 €   |
| Restes à réaliser dépenses d'invest. | 656 560,00 €   | SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1        | 62 277,47 €   |
| Restes à réaliser recettes d'invest. | 11 784,00 €    | SOLDE D'EXECUTION (A)             | 74 468,18 €   |
| SOLDE RESTES A REALISER (B)          | -644 776,00 €  | RESULTAT GLOBAL                   | 106 491,26 €  |
| BESOIN DE FINANCEMENT (A+B)          | 176 023,36 €   |                                   |               |
| AFFECTAT. DU RESULTAT (1068)         | 338 813,10 €   |                                   |               |
| Budget Lotissement Les Rochers       |                | Budget Lotissement de L'Océan     |               |
| Dépenses de fonctionnement           | 17 564,21 €    | Dépenses de fonctionnement        | 672 209,28 €  |
| Recettes de fonctionnement           | 17 564,21 €    | Recettes de fonctionnement        | 691 358,66 €  |
| RESULTAT DE L'EXERCICE               | 0,00 €         | RESULTAT DE L'EXERCICE            | 19 149,38 €   |
| RESULTAT N-1                         | 27 564,70 €    | RESULTAT N-1                      | 57 418,21 €   |
| RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.        | 27 564,70 €    | RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT.     | 76 567,59 €   |
| Dépenses d'investissement            | 17 564,21 €    | Dépenses d'investissement         | 676 407,46 €  |
| Recettes d'investissement            | 17 564,21 €    | Recettes d'investissement         | 617 860,64 €  |
| RESULTAT                             | 0,00 €         | RESULTAT                          | -58 546,82 €  |
| SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1           | -17 564,21 €   | SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1        | -317 860,64 € |
| SOLDE D'EXECUTION INVESTIS.          | -17 564,21 €   | SOLDE D'EXECUTION INVEST.         | -376 407,46 € |
| RESULTAT GLOBAL                      | 10 000,49 €    | RESULTAT GLOBAL                   | -299 839,87 € |

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur BULOT est désigné président.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs de l'année 2016.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de la séance. Il remercie Jean-Claude BULOT et Isabelle DUBOIS pour leur travail.

Frédéric PAPIN souligne la bonne gestion des budgets qui se traduit pour la plupart par des résultats excédentaires. M. BULOT rajoute qu'en effet seul le budget du lotissement L'Océan est déficitaire compte tenu des ventes qui ne sont pas encore toutes réalisées.

### 17-02-015 à 17-02-018 – Approbation des comptes de gestion 2016 du trésorier

Ces comptes coïncident avec les comptes administratifs de la Commune. Aucune observation.

### 17-02-019 - Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2016

| Budget général                  |              | Budget assainissement                |               |
|---------------------------------|--------------|--------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement 2016 | 338 813,10 € | Résultat de fonctionnement 2016      | 32 023,08 €   |
| Affectation en réserves         | 338 813,10 € | Report du résultat en fonctionnement | 32 023,08 €   |
| Solde d'investissement          | 468 752,64 € | Solde d'investissement               | 74 468,18 €   |
| Budget Lotissement Les Rochers  |              | Budget Lotissement L'Océan           |               |
| Excédent de fonctionnement      | 27 564,70 €  | Excédent de fonctionnement           | 76 567,59 €   |
| Solde d'investissement          | -17 564,21 € | Solde d'investissement               | -376 407,46 € |

### 17-02-020 - Lotissement L'Océan : Augmentation du nombre de primes dans le cadre du dispositif Passeport Accession

Le nombre de primes est actuellement fixé à 25 pour l'ensemble des dispositifs Eco-PASS ou Passeport Accession depuis leur mise en place. Compte tenu de l'évolution des ventes des lots dans le lotissement communal L'Océan et du bilan financier de ce budget, la commission développement économique réunie le 21 février dernier propose d'augmenter le nombre de primes de deux.

Il est donc proposé au Conseil de reconduire les termes de la délibération n° 16-03-019 du 29 mars 2016 pour la poursuite de l'aide financière attribuée dans le cadre du passeport accession à hauteur de 6000 € sous certaines conditions. En revanche, le nombre de primes passe de 25 à 27.

Proposition approuvée.

### Questions diverses

☞ Décision du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal)

♦ Droit de préemption urbain :

| <u>Désignation cadastrale</u> | <u>Adresse</u>               | <u>Superficie</u>  | <u>Préemption</u> |
|-------------------------------|------------------------------|--------------------|-------------------|
| ZE 78                         | 8, rue du Puits – Le Plessis | 520 m <sup>2</sup> | Non               |

☞ Compte-rendu des commissions

♦ Affaires scolaires et périscolaires (09/02/2017) : La commission s'est réunie au sein du comité de pilotage des rythmes scolaires afin de faire le bilan de l'enquête sur la dernière période des Temps d'Activités Périscolaires. Un règlement va être mis en place afin de rappeler les consignes. Mme LANSMANT-LOUSSERT rappelle que ces temps ne sont pas obligatoires.

♦ Finances (20/02/2017) : Etude des comptes et des dossiers présentés lors de la séance.

♦ Développement économique (21/02/2017) : En plus du point traité lors de la séance pour l'augmentation du nombre de primes, la commission a attribué des lots en précisant que les acquéreurs bénéficiaires de la prime accession seront prioritaires. Il reste 6 lots en vente. Etude de la proposition pour l'achat de la boulangerie et du logement par le boulanger actuel au prix de 270 000 €. La vente pourrait être régularisée par un acte administratif. Il reste à définir le dispositif à mettre en place pour protéger le fonds de commerce. M. le Maire a ensuite évoqué l'aménagement derrière la mairie, Vendée Habitat a été relancé pour la construction de trois maisons de vie. Les négociations sont en cours avec la famille POMMERAY pour les parcelles à proximité de la Mairie. De plus, un projet privé de crèche est orienté vers le camping à proximité de l'école. Ce projet pourrait être un complément à l'activité des assistantes maternelles. Une communication sera faite auprès de ces dernières si le projet évolue.

♦ Groupe « Animations » (21/02/2017) : Poursuite de l'organisation de la fête du 4 août avec les associations participantes (Comité des fêtes, Amicale Laïque, Cercle de l'Amitié, Pacoléd'ziles, Les Amis de l'Echo du Pont de la Brime, ATCB).

☞ Compte-rendu du Conseil Communautaire (15/02/2017) : Composition des commissions thématiques ; Représentation dans les différentes instances ; Attributions de Compensation (AC) - l'écart des taux des 2 EPCI est réintégré dans les AC des communes du Talmondais. Ces dernières devront donc baisser les taux communaux pour compenser cet écart. Le montant des AC est également impacté par les transferts de compétences (Tourisme, Syndicats Marais Poitevin bassin du Lay et Auzance Vertonne, Lutte contre les organismes nuisibles,...) ; Ouverture de crédits avant le vote du budget 2017 ; Organisation des services de l'EPCI – Validation de 4 postes pour les nouvelles compétences sans déséquilibrer le budget puisque cela représente 2,3 % en plus de charges de personnel ; ...

Elisabeth PAPIN s'interroge sur la nécessité de créer des nouveaux postes. Selon elle, la fusion a généré des doublons sur certains postes. Elle s'inquiète d'un éventuel sur-emploi. M. le Maire rappelle que la collectivité dispose d'un délai de 5 ans pour harmoniser les pratiques des deux anciens EPCI. En parallèle, des nouvelles compétences sont prises et les services doivent être organisés autour de différents pôles dans lesquels les agents pourront évoluer.

Ce compte-rendu est consultable en Mairie.

☞ Compte-rendu de l'Assemblée Générale du SIAEP des Olonnes et du Talmondais (12/12/2016) : M. Coutansais, délégué titulaire, présente les grandes lignes. Programme de travaux 2017 : sécurisation des réseaux sur la côte ; Maintien des tarifs pour 2017, la facture d'eau potable annuelle s'élève à 214,60 € HT pour un abonné tarif bleu, compteur calibre 15 mm et consommant 120 m<sup>3</sup>. Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2009 ; La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau potable des communes vers les communautés de communes au plus tard le 01/01/2020. Le projet consiste à proposer aux communautés de communes de transférer dès le 01/01/2018 cette compétence à Vendée Eau et de créer des conseils locaux.

☞ Informations :

- ♦ M. et Mme LEBOEUF remercient la Commune du Bernard pour son nouveau geste de solidarité afin d'encourager leur prochaine mission en Haïti.
- ♦ Agnès LANSMANT-LOUSSERT rappelle les dates des prochaines manifestations consultables sur le site internet de la Commune : [lebernard.fr](http://lebernard.fr) ou dans le bulletin municipal.

☞ Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Jeudi 23 mars 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 22h10.

Fait au Bernard, le 2 mars 2017

Le Maire,  
Loïc CHUSSEAU

La secrétaire,  
Marion USUREAU